Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	biologique et à l'étiquétage des produits biologiques										
	I.1 Numéro du document			GOMENIO DE LES	I.2 Type d'Opérateur						
	FR-BIO-10.250-0041237.2024.001			☑ Opérateur							
				Groupe d'opérateurs							
			900		Groupe (a operateurs					
			機	公司 会会 (42)							
S			(.9								
ire				raffaberso:							
obligatoires	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs					I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle					
i	Nom	COOPERATIVE DES	Autorité BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (FR-BIO-								
	Adresse	Adresse ZI LA SAULAIE 49700 Doué-la-Fontaine			.,	10)					
ts	Pays	France	Code ISO	FR	Adresse		ha Hadid , 92400 , C Code				
en					Pays	France	Code	150	FR		
Partie I: Éléments	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs										
Élé	• Préparation										
I:	• Distribution / Mise sur le marché										
ie	• Stockage										
art											
P	L6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production										
	(a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production:										
	– production biologique, sauf durant la période de conversion										
	– production durant la période de conversion										
	– production biologique avec une production non biologique										
							>				
	Le présent docu	ment est délivré cont	formément au rès	element (UE) 2018/8	48 et certifie a	ue l'opérateur d	ou le groupe d'opéra	ateurs (ch	noisir ce gui		
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.										
	I.7 Date, lieu	Date, lieu 1.8 Validité									
	Date	19 juin 2024 16:40:24 +02	Nom et BUI	REAU VERITAS RTIFICATION	Certificat va	alable du	05/04/2024 au	l	31/03/2026		
		(Europe/Luxem		ANCE							
	T.	bourg)	Digi	tally signed by: BUREAU							
	Lieu	Courbevoie (FR)	VER	ITAS CERTIFICATION)						
		•	FRA								
				2024-06-19 14:42:13 UTC							

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	piologique et a i etit	quetage des produits biologiques						
	II.1 Répertoire des produits							
nes	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848						
facultatifs spécifiques	Commerce de gros de produits agricoles bruts - Semences et plants		Biologique					
	Autres préparations et conserves à base de fruits et légumes - Légumes frais et 4ème gamme		En conversion					
	Autres préparations et conserves à base de fruits et légumes - Légumes frais, 4ème et 5ème gamme		Biologique					
	II.2 Quantité de produits							
Éléments	II.3 Informations sur les terres							
e II: Él								
Parti	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées							
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848							
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant							
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle	e conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2	2018/848					
	Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools	s.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf						
	II.9 Autres informations							